



MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

RAPPORT ANNUEL

MAM Short Duration ESG

Code LEI : 969500K7LKPI6MD54052

29 décembre 2023

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	11
Déontologie	17

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	
Bilan Passif	
Hors Bilan	
Compte de résultat	22

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables	
Evolution de l'actif net	
Complément d'information 1	
Complément d'information 2	
Ventilation par nature des créances et dettes	
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan	
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle	
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation	
Affectation des sommes distribuables	
Résultats et autres éléments	
Inventaire	

RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellés en Euro

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP recherche une performance supérieure à celle de l'Ester (€STR) capitalisé +8.5 bps, pour un investissement d'une durée de placement recommandée supérieure à 18 mois avec un objectif de volatilité inférieure à 1.5% dans le cadre d'un fonctionnement normal des marchés et en mettant en œuvre une stratégie ISR. Le FCP n'a pas une gestion indicielle : il n'a pas vocation à répliquer l'Ester (€STR) capitalisé +8.5 bps.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance du FCP est l'Ester (€STR) capitalisé +8.5bps.

L'indice ESTER (€STR) est l'acronyme de « Euro Short-Term Rate » (en français « taux en euro à court terme »). Il reflète le taux d'emprunt au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone euro. L'Ester est publié chaque jour ouvré de marché (Target 2) par la BCE et se base sur les échanges du jour précédent. L'ESTER capitalisé intègre l'impact des intérêts. Des informations complémentaires sur l'indice sont accessibles via le site internet de l'administrateur :

https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_shortterm_rate/html/index.en.htm
(Code Bloomberg : OISESTR Index).

Pour votre information, l'ESTER a été officiellement lancé le 2 octobre 2019, en vue de remplacer en janvier 2022 l'indice EONIA. En termes de correspondance, l'indice EONIA est égal à l'ESTER augmenté de 8.5 bps. Ainsi, l'indicateur de comparaison, qui reste inchangé, a été ajusté de 8.5 bps afin de correspondre exactement à l'EONIA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 (appelé également "BMR") du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert AM dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

- **Sélection Extra-Financière – ESG**

La stratégie d'investissement de MAM SHORT DURATION ESG repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers décrits ci-dessous seront éligibles à l'actif du portefeuille.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- Les politiques sociales,
- La qualité de la présence dans les pays en développement
- Les politiques environnementales
- La gouvernance
- Le respect des droits de l'Homme
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des Etats :

- Critères environnementaux : classements de la performance environnementale des pays...
- Critères sociaux : taux de chômage, écart des rémunérations hommes / femmes...
- Gouvernance : classements des niveaux de corruption des différents pays...
- Sociétal : indice de développement humain...

▪ **Processus de sélection ESG**

➤ **Univers Analysé**

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés pas Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion :

- Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.
- Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère)

- Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1 / et 2 / pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs
- Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs.
- La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers.

L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un Taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers.

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

➤ **Obligations dites « Green », « Social », « Sustainable » ou « Sustainability-Linked ».**

Pour être éligibles à l'actif du fonds, les obligations dites « Green », « Social », « Sustainable » ou « Sustainability-Linked » doivent impérativement être émises par des émetteurs respectant les critères de sélection définis ci-dessus.

Les Green Bond Principles, Social Bond Principles Sustainability Bond Principles et Sustainability-linked Bond Principles reposent sur quatre grands principes : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion et traçabilité des fonds, Reporting. Pour plus de détail consulter :

<https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>

<https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp/>

<https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability-bond-guidelines-sbg/>

<https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability-linked-bond-principles-slbp/>

Le poids des Green bonds, Social Bond Sustainable Bond et Sustainability-Linked Bond dans le portefeuille a pour vocation d'évoluer en fonction du développement de ce nouveau marché.

Le fonds pourra être exposé aux Green bonds, Social Bond, Sustainable Bond et Sustainability-Linked Bond à hauteur de 100% maximum de son actif net.

▪ **Taux de Sélectivité**

L'Univers analysé sur lequel s'applique les contraintes ESG définies ci-dessus est donc constitué des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics.

A Partir du processus défini ci-dessus, le périmètre d'émetteurs éligibles correspond à un taux de sélectivité maximum de 80%, en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs dans l'indice.

Ainsi, le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence initial est en permanence supérieur à 20%, en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs dans l'indice

▪ **Poids de l'ESG**

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire , obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Le portefeuille sera composé au maximum de 70% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

▪ **Objectifs de durabilité :**

Le fonds s'engage sur les objectifs de durabilité suivants :

- Surperformer son univers de départ par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé).
- Surperformer son univers de départ par une intensité carbone (tCO₂eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

▪ **Alignement avec la Taxonomie :**

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.

L'objectif d'alignement du fonds avec la Taxonomie est de 0 % de l'actif net.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

• **Analyse Financière**

Le processus de gestion financière repose sur une analyse macro-économique, visant à anticiper l'évolution des taux d'intérêt. Cette approche est complétée par une analyse micro-économique des émetteurs (analyse crédit).

La stratégie de gestion est discrétionnaire, les décisions de gestion portent notamment sur :

- le degré d'exposition au risque de crédit,
- le degré d'exposition au risque de taux d'intérêt (sensibilité, duration, équilibre taux fixe/taux variable),
- le positionnement sur la courbe des taux,
- la sélection des supports d'investissement utilisés.

Le FCP est investi dans la limite de 110 % de l'actif net en titres de créances de toutes natures libellés en euro, d'émissions publiques ou privées. Ils pourront être à taux fixe ou variable. La maturité résiduelle de ces titres sera, pour un minimum de 75 % de l'actif, inférieure à 3 ans. Les émetteurs seront issus de pays de l'OCDE étant entendu que des interventions sur émetteurs hors OCDE seront possibles à titre accessoire.

Dans la limite de 10% de l'actif, le FCP pourra détenir tous types d'obligations indexées, des obligations convertibles et échangeables dont l'exposition sur les marchés actions sera non significative et dont le rendement actuariel sera nettement positif.

Les titres en portefeuille répondront à la catégorie « Investment grade » telle que définie par les principales agences de notation, soit un rating minimum de BBB- sur l'échelle de notation de l'agence de notation Standard & Poors ou Fitch ou un rating minimum Baa3 dans celle de l'agence de notation Moody's ou une notation jugée équivalente par la société de gestion. Le FCP aura la possibilité de détenir des titres de notation inférieure jusqu'à 20% de son actif.

En cas de dégradation de la notation des titres « Investment grade » entraînant un dépassement de ce seuil de 20 %, le FCP cèdera les titres dégradés concernés dans l'intérêt des porteurs. Le gestionnaire pourra également sélectionner des titres non notés par une agence en s'appuyant sur la notation interne de ses propres analystes dans la limite de 10 % de l'actif.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces titres et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -1 à 3.

Zone Géographique des émetteurs	Fourchette d'investissement	Fourchette de sensibilité
Zone OCDE	70% - 100%	-1 à 3
Zone hors OCDE	0 - 10%	-1 à 3

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net.

Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA européens dont français et fonds d'investissement de droit étranger. Ces OPCVM ou FIA appartiendront à la catégorie "monétaire " ou "obligations et autres titres de créances zone euro", dans le respect des contraintes du FCP.

Les parts ou actions de ces FIA ou fonds d'investissement de droit étranger doivent répondre aux quatre critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier ; à savoir (i) surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM et coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance du FIA (ii) niveau de protection des porteurs équivalent à celui des OPCVM, (iii) leur activité doit faire l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés et (iv) ne peuvent détenir eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger peuvent être gérés par la société de gestion ou une entreprise qui lui est liée. Les stratégies de ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger sont compatibles avec celles de l'OPCVM. L'investissement dans chacun de ces actifs se fera dans le respect des règles d'investissement.

Le gérant pourra avoir recours à des instruments dérivés sur taux négociés sur un marché réglementé ou organisé (français ou étrangers) ainsi que de gré à gré dans un but de couverture et d'exposition.

L'engagement hors bilan du FCP est limité à 100% de l'actif.

Actifs (hors dérivés intégrés)

- **Titres de créances - et instruments du marché monétaire**

Le FCP est exclusivement investi en titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euros et dont les émetteurs appartiennent essentiellement aux pays de l'OCDE. Toutefois, à titre accessoire, le FCP pourra être investi en titres de créances dont les émetteurs seront situés en dehors de la zone géographique définie.

Les titres de créances négociables et obligations appartiendront à la catégorie « Investment grade » soit un rating minimum de BBB- sur l'échelle de notation de l'agence de notation Standard & Poors ou Fitch ou un rating minimum Baa3 dans celle de l'agence de notation Moody's ou une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Les titres notés non « Investment grade » (haut rendement) seront inférieurs à 20 % de l'actif. En cas de dégradation de la notation des titres « Investment grade » entraînant un dépassement de ce seuil de 20 %, le FCP cèdera les titres dégradés concernés dans l'intérêt des porteurs. Le gestionnaire pourra également sélectionner des titres non notés par une agence en s'appuyant sur la notation interne de ses propres analystes dans la limite de 10 % de l'actif.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces titres et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

Les émetteurs privés peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif global net. La gestion peut toutefois privilégier les émetteurs publics selon les conditions de marché.

Le FCP peut investir dans des obligations convertibles à hauteur de 10% de l'actif net du FCP.

La sensibilité du portefeuille est comprise entre -1 et 3

- **Actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger**

Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA européens dont français et fonds d'investissement de droit étranger. Ces OPCVM ou FIA appartiendront à la catégorie "monétaire " ou "obligations et autres titres de créances zone euro", dans le respect des contraintes du FCP.

Les parts ou actions de ces FIA ou fonds d'investissement de droit étranger doivent répondre aux quatre critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier ; à savoir (i) surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM et coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance du FIA (ii) niveau de protection des porteurs équivalent à celui des OPCVM, (iii) leur activité doit faire l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés et (iv) ne peuvent détenir eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger peuvent être gérés par la société de gestion ou une entreprise qui lui est liée. Les stratégies de ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger sont compatibles avec celles de l'OPCVM. L'investissement dans chacun de ces actifs se fera dans le respect des règles d'investissement.

Le fonds pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement initial ainsi qu'un taux d'analyse supérieur à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée.

- **Actions :**

Néant.

Instruments dérivés

De manière complémentaire, des swaps, futures et options sur taux peuvent être utilisés pour atteindre l'objectif de gestion.

- **Nature des marchés d'intervention :**

- Réglementés : oui
- Organisés : oui
- De gré à gré : oui

- **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

- Taux : oui
- Change : non
- Crédit : non
- Action : non

- **Nature des interventions :**

- Couverture : oui
- Exposition : oui
- Arbitrage : non

- **Nature des instruments utilisés :**

- Futures et Options :
 - Intervention sur les futures et options de taux : oui
 - Intervention sur les futures et options sur indices actions : non
- swaps : oui (swaps de taux)
- change à terme : non
- dérivés de crédit : non

- **Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**

- couverture partielle ou totale du portefeuille,
- augmentation de l'exposition au marché, le total des expositions hors bilan ne dépassera pas un équivalent de 100% de l'actif,
- gestion du risque de taux par l'achat (afin d'augmenter l'exposition du portefeuille) ou la vente (pour couvrir le portefeuille) de futures ou options de taux d'intérêt.
- ajustements du fait de mouvements de souscriptions et rachats et/ou adaptation aux conditions de marché.

Titres intégrant des dérivés

- **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

- risque de taux, risque de crédit, risque action

- **Nature des interventions :**

Le gérant peut prendre des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition.

- **Nature des instruments utilisés :**

Les instruments utilisés sont les supports de type obligataire, EMTN, titres négociables, auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement des obligations convertibles et échangeables dont l'exposition sur les marchés actions sera non significative et dont le rendement actuariel sera nettement positif. Le fonds pourra également intervenir sur les obligations callable et puttable.

- **Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :**

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-après ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à tel investissement et de se forger par lui-même sa propre opinion en s'entourant si nécessaire, des tous les conseillers spécialisés dans ces domaines afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation personnelle.

L'investisseur est exposé aux risques ci-dessous :

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à la souscription. L'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti, il peut ne pas être entièrement restitué.

Risque de crédit :

En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Par ailleurs, le FCP peut être investi dans des titres dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit

Risque de taux :

Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, le prix des obligations à taux fixe peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative de votre FCP. Le FCP est géré dans une fourchette de sensibilité comprise entre -1 et 3.

Risque de contrepartie :

Le FCP peut utiliser des instruments financiers à terme, de ce fait, le FCP peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Risque lié à l'utilisation de titres non notés ou de titres à haut rendement :

Le FCP peut être exposé au risque de crédit sur des titres de notation inférieure à BBB- ou des titres non notés. L'utilisation de ce type de titres peut accroître le risque crédit et peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :

L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative à la baisse.

Risque de liquidité :

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs. Ce risque concerne principalement les obligations dont l'émetteur est situé en dehors de la zone OCDE ainsi que les titres non notés ou notés en catégorie « non investment grade ».

Risque lié aux obligations convertibles :

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, niveau des primes de risque sur les émetteurs, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution de la volatilité implicite de l'action sous-jacente de l'obligation convertible ou échangeable. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Les obligations convertibles sélectionnées devront avoir une sensibilité au risque action non significative.

Risque en matière de durabilité

Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

1. une baisse des revenus ;
2. des coûts plus élevés ;
3. des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ;
4. coût du capital plus élevé ; et
5. amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risques accessoires : ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10% de son actif.

Risque lié à l'investissement sur les marchés émergents :

Le risque de marché et de crédit est amplifié par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Supérieure à 18 mois.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Jean-François SIBIRIL,
64 Boulevard de Reuilly – 75012 PARIS

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

L'année 2023 a bien débuté sur les marchés obligataires, principalement grâce au resserrement des primes de crédit, dans un contexte de stabilité sur les taux d'intérêt. La poursuite du reflux des indices d'inflation (8,50% en zone euro en janvier vs 10,7% en octobre), à la fois aux États-Unis et en Europe, permet d'envisager la fin du cycle de hausses des taux directeurs d'ici cet été. Malgré cette bonne nouvelle, la pression reste forte sur l'évolution des taux courts, l'inflation globale baisse grâce au reflux des prix des matières premières, mais l'indice de base reste résilient sous l'effet d'une conjoncture plus favorable qu'anticipée, et un marché du travail toujours tendu. La BCE reste intransigeante sur ses objectifs, et le taux de dépôt terminal est anticipé à 3,40% en juillet 2023. Nous pensons qu'il faut profiter de ces anticipations pour continuer de se positionner sur les maturités entre 18 mois et 2,5 ans, qui se révèlent être les points de courbe les plus rémunérateurs (swap 2 ans = 3,29%), dans un contexte de courbe des taux inversée.

En février, les statistiques économiques en Europe et aux États-Unis, tant en matière d'inflation que de croissance du PIB, ont dépassé les attentes, renforçant la conviction que les banques centrales doivent conserver une politique monétaire restrictive. Alors que la baisse du prix des matières premières et de l'énergie depuis plusieurs mois laissait entrevoir une accalmie, l'inflation sous-jacente en zone euro ne ralentit pas. Au contraire, elle a même légèrement progressé en janvier à 5,3%, ce qui est loin de correspondre à l'objectif de la banque centrale européenne. Ainsi, le mois de février a été caractérisé par une nouvelle tension sur les taux d'intérêt, à l'image du swap 2 ans euro qui a augmenté de près de 40 bps pour atteindre 3,8% en fin de mois. Dans un contexte de résilience de l'économie et d'une saison des résultats satisfaisante, les spreads de crédit sont restés relativement stables ce mois-ci, notamment sur la partie Investment Grade.

Malgré une volatilité de nouveau en forte hausse, le marché du crédit s'est montré résilient au cours du mois de mars. L'épisode de SVB aux États-Unis ainsi que le sauvetage in extremis via le rachat par UBS de Credit Suisse, ont ravivé les doutes sur la solidité du système bancaire de part et d'autre de l'Atlantique. Dans ce contexte, les émetteurs bancaires ont nettement sous-performé sur le mois. Comme à l'accoutumé, les banques centrales ont eu des actions fortes pour rapidement rassurer les marchés et ne pas laisser la situation dégénérer. Cet épisode de stress provoquera, à n'en pas douter, un resserrement de la liquidité bancaire, et risque de pousser les banques centrales à être un peu moins agressives que prévu dans leurs dernières hausses de taux directeurs.

Le mois d'avril a été caractérisé par une forte baisse de la volatilité sur les marchés. Côté taux d'intérêt, la perspective d'une fin prochaine du cycle de hausse des taux directeurs en zone euro et aux États-Unis a permis de retrouver une certaine stabilité notamment sur les taux courts. Le marché anticipe alors un taux de dépôt terminal en zone euro entre 3,50% et 3,75% d'ici cet été. Le combat contre l'inflation n'est pas encore gagné, comme en témoigne la publication des derniers indices d'inflation en avril avec notamment un indice de base encore en progression de 5,7% annualisé. Malgré tout, le scénario d'un atterrissage en douceur de la croissance semble gagner en consistance pour les mois prochains sauf choc exogène. Les primes de crédit ont globalement été bien orientées, portées notamment par des résultats solides. Le secteur de l'automobile a été un fort contributeur de performance sur le mois avec un retournement de tendance positif qui s'intensifie comme en témoigne la composante des volumes, en forte hausse. Plusieurs améliorations de notations témoignent de la tendance positive : Accor, Netflix et notamment Elis.

Le marché du crédit est resté relativement stable au cours du mois de mai. Après un mouvement initial de tension, les taux courts européens ont bénéficié de la publication d'indices d'inflation en sensible baisse, notamment en France. Finalement, et à l'image du 2 ans allemand, les taux courts européens sont restés stables. De la même manière, peu d'évènements marquants sont venus créer de la volatilité sur les spreads de crédit. Les statistiques économiques confirment pour l'instant, un atterrissage en douceur de l'économie, mais les résultats du Q1 des

entreprises ont été plutôt solides d'un point de vue crédit. Aux États-Unis, la question du relèvement du plafond de la dette a pu créer quelques incertitudes en fin de mois, mais un accord a finalement été trouvé in extremis entre Démocrates et Républicains.

Durant le mois de juin, le marché du crédit a été guidé par des forces contraires. Les primes de crédit se sont resserrées positivement, conséquence d'une confiance dans un atterrissage en douceur de l'économie. Toujours du côté de la macroéconomie, les indices d'inflation semblent baisser trop lentement pour les banques centrales. La Fed n'a pas augmenté ses taux directeurs lors de sa dernière réunion, mais a laissé entendre qu'elle pourrait le faire de nouveau en septembre. Du côté de la BCE, une hausse de 25 bps était actée par le marché, mais le discours s'est révélé toujours très restrictif quant à l'évolution prochaine de la politique monétaire européenne. La BCE n'est pas satisfaite de l'évolution de l'inflation cœur au sein de la zone euro et deux hausses de taux de 25 bps sont encore anticipées par les marchés. En résumé, le portage, maintenant conséquent sur le marché obligataire, a permis de conclure le mois sur une note équilibrée en termes de performance.

La perspective d'un atterrissage en douceur de l'économie et d'un ralentissement l'inflation ont animé le marché en juillet. Les statistiques d'inflation de juillet en Europe témoignent de la tendance à l'œuvre. Par exemple, en France, l'inflation a ralenti à 4,3% en glissement annuel notamment grâce à la baisse des prix des produits manufacturés. Par ailleurs, un début de communication plus souple de la part de plusieurs membres de la BCE, dont certains jugés « hawkish », sur le rythme de relèvement des taux directeurs ont également contribué à la baisse des taux courts. Ainsi, le 2 ans allemand a baissé d'environ 15 pbs en juillet. En parallèle, les primes de risque se sont resserrées, soutenues notamment par les publications des résultats du deuxième trimestre

Le mois de septembre a connu une série de développements négatifs pour les marchés : la réunion de la FED qui a renouvelé son engagement à combattre l'inflation et à maintenir des taux élevés "aussi longtemps que nécessaire", le démarrage de la première grève générale du secteur automobile aux US depuis 12 ans, menace d'arrêt (lockdown) de l'administration fédérale américaine et enfin, une forte hausse du pétrole tout au long du mois. Ainsi, les taux 10 ans US sont remontés de 4,11% à 4,57% sur le mois, et cette hausse des taux a entraîné une correction globale des marchés, aussi bien sur les actions que sur le crédit. Septembre a également vu de nombreuses émissions primaires très attractives, aussi bien sur le High Yield, sur l'Investment Grade et sur les seniors bancaires.

Les tensions géopolitiques et les statistiques économiques robustes, particulièrement aux États-Unis, ont rythmé les marchés en octobre. En début de mois, les taux ont profité d'un mouvement d'aversion au risque en raison de la guerre en Israël et de l'inquiétude sur un éventuel élargissement du conflit. Ce mouvement a été relativement contenu sur les spreads de crédit. La résilience de l'économie américaine, comme en attestent les ventes au détail de septembre publiées le 17 octobre (nettement plus élevées qu'attendu et données du mois d'août revues à la hausse), est vite redevenue le sujet de préoccupation des marchés. Du côté européen, la tendance n'est pas la même. La publication des PMI préliminaires d'octobre plaide pour un ralentissement de l'économie et un retour progressif de l'inflation vers 2,0%, d'où la décision de la BCE de maintenir ses taux inchangés à la suite de sa réunion (première pause depuis juillet 2022). L'attention se porte désormais sur le calendrier et l'ampleur de la réduction du bilan des banques centrales.

Les marchés obligataires ont été particulièrement bien orientés au cours du mois de novembre. Un consensus a, en effet, émergé quant à la fin du cycle de hausse des taux directeurs à la fois en Europe et aux États-Unis. Ce consensus a été notamment renforcé par la publication d'indicateurs d'inflation très rassurants. En effet, l'indice d'inflation en zone euro s'est établi à 2,4% sur 1 an glissant en novembre contre 3,2% aux États-Unis. En résumé, l'objectif des banques centrales de ramener l'inflation à 2% se rapproche dans un contexte de ralentissement économique, marqué en Europe, même si le marché de l'emploi reste encore solide. Ainsi, les marchés se sont engouffrés dans ce nouveau paradigme pour commencer à anticiper les prochaines baisses de taux directeurs, à savoir 100 bps en zone euro pour l'année 2024. Beaucoup d'entreprises ont profité de ce contexte favorable pour refinancer leur dette et les nouvelles émissions ont été nombreuses.

Conforté par de nouvelles statistiques positives concernant l'inflation en zone euro (IPC de base = 3,4% annualisé), les marchés obligataires ont poursuivi leur rallye sur l'ensemble du mois de décembre, mais de manière excessive à notre sens. En effet, les investisseurs anticipent désormais plus de 150 bps de baisse des taux directeurs en 2024, et une 1^{ère} baisse en mars. Ce scénario nous semble trop optimiste concernant les banques centrales. Avec une inflation toujours supérieure à 3%, les banques centrales devraient temporiser jusqu'à la fin du 1^{er} semestre pour commencer à baisser les taux. Cela n'a pas empêché les spreads de crédit de se resserrer sensiblement, portés par cet environnement.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Au cours du mois de janvier, nous avons rallongé un certain nombre de positions sur les maturités 2025/2026 afin de bénéficier d'un portage plus conséquent à la fois sur le segment Investment Grade (Sig Combibloc, Smurfit Kappa, Snam...) et sur les positions crossover (Ford, Spie, Iqvia). Nous avons également bénéficié d'un marché primaire très actif en participant aux émissions de PSA Banque France, ZFF et ALD. Par ailleurs, nous surpondérons le secteur des banques qui, dans un contexte de résultats 2022 très solides, sous-performe les corporates depuis le début de l'année (achats sur Mediobanca, Santander, UBS et Bank of America). Nous gardons une sensibilité taux autour de 1,50.

En février, nous avons mis à profit notre poche de cash en réinvestissant sur des maturités autour de 2 ans (Elis, Publicis, Intesa Sanpaolo, Volvo) dont le rendement est devenu plus protecteur face à la hausse des taux. À la suite du remboursement par anticipation de l'obligation SPIE 2024, nous avons allongé nos positions sur l'émetteur. Par ailleurs, nous avons participé à la nouvelle émission ALD et avons cédé les positions sur HeidelbergCement dont le profil ISR s'est dégradé.

En mars, nous avons travaillé une position acheteuse sur le Schatz 2 ans allemand, qui permet au fonds de bénéficier d'un flight to quality en cas de stress. Dans ce contexte, nous avons arbitré un certain nombre de positions de maturité très courte 2023 (Stellantis, Unicredit, Intesa San Paolo) vers des maturités autour de 2 ans, point le plus rémunérateur de la courbe avec des achats sur Acea, Wendel ou encore Cellnex, Netflix sur le segment crossover, maturités 2025/2026. La sensibilité taux reste stable autour de 1,50.

Sur le portefeuille crédit, nous avons poursuivi notre travail de rallongement de maturité en vendant des titres de maturité 2023 (BNP, Harley Davidson, Vivendi, Publicis, KBC...) pour acheter sur le segment 2025/2026 (Volkswagen, BBVA, ZFF, BPCE...). Par ailleurs, le retour des anticipations de hausse des taux directeurs nous a permis d'augmenter notre position acheteuse sur le Schatz 2 ans allemand, position protectrice en cas de changement de scénario, notamment sur la croissance.

En mai, nous avons été très actifs sur le portefeuille crédit. Nous continuons à nous positionner sur la maturité 2 ans, point haut d'une courbe des taux toujours inversée : vente de maturité 2023 & 2024 sur Bureau Veritas, Stellantis, BPCE, Morgan Stanley et achats sur les maturités 2025 et 2026 sur Loxam, ZFF, Cellnex ou encore IQVIA. Nous avons également bénéficié d'un marché primaire actif avec des opérations sur Traton et FCA Bank. En juin et afin de profiter de cette nouvelle tension sur les taux courts, nous avons rallongé légèrement la maturité moyenne du portefeuille avec des ventes sur LeasePlan 2023, Otis 2023, mais également sur Bank of America 2025 qui ne fait plus partie du périmètre ISR. Ce mois-ci, nos achats se sont portés sur Stora Enso 2026 et Porsche 2027 (nouvelles émissions) ainsi que sur Wendel 2027. Par ailleurs, nous restons acheteurs sur le schatz pour renforcer la sensibilité taux du fonds.

Le portefeuille crédit est resté relativement stable au mois de juillet. Nous avons augmenté notre position acheteuse sur le Schatz à 12% de l'actif. La sensibilité taux s'est établie à environ 1,70 à la fin du mois. Au cours du mois d'août, nous avons repris notre travail de rallongement de la maturité moyenne avec des ventes sur les maturités 2023/2024 : Barry Callebaut, UBS (passé controversé 4 chez Sustainalytics), Aegon, pour des achats sur les maturités 2026/2027 : Volvo, Intesa San Paolo, Nexi, Coty (nouvelle position HY). Par ailleurs, nous gardons

une position acheteuse sur le Schatz 2 ans allemand, qui nous permettra à terme, de profiter d'anticipations de baisses de taux en 2024.

En septembre, nous avons continué de rallonger la maturité moyenne du portefeuille crédit en participant aux nouvelles émissions Société Générale, BCP, RCI Banque. En cette fin de cycle de hausse des taux directeurs, nous restons acheteurs de Schatz 2 ans allemand. Ce positionnement, à accentuer d'ici la fin d'année 2023, doit nous permettre de profiter d'un contexte plus délicat en termes de croissance sur la zone euro en 2024, et ainsi d'anticiper de futures baisses de taux qui pourraient se matérialiser à terme.

En octobre, et dans la continuité des mois précédents, nous avons rallongé la maturité du portefeuille crédit. Nous avons essentiellement vendu des obligations courtes (PSA Banque France 2024, Amadeus 2024, Volvo Treasury 2024 etc..) que nous avons remplacées par des obligations plus longues (CaixaBank 2026, Accor 2026, Credit Agricole 2026). Le marché primaire a offert moins d'opportunités en octobre. Nous avons uniquement participé à la nouvelle émission Crédit Agricole Autobank 2027.

En novembre, beaucoup d'entreprises ont profité du contexte favorable pour refinancer leur dette et les nouvelles émissions ont été nombreuses. Sur le fonds, nous avons participé à celles de Sandoz (pharma), EDF, Crown Holdings (packaging) et également à celles de 2 entreprises américaines venues émettre en euros : Carrier (équipements de chauffage) et Tapestry (vêtements). Le fonds reste acheteur de futures schatz (obligations à 2 ans allemandes) pour continuer de travailler les baisses de taux à venir en 2024.

En décembre, le fonds a pleinement profité de ce contexte sur l'ensemble des segments du crédit, Investment Grade et High Yield. A partir du 15/12, nous en avons profité pour prendre des bénéfices sur certaines lignes devenues trop chères à notre sens : Ferrovial, Porsche et John Deere... Nous avons également vendu notre position sur la foncière suédoise Heimstaden, émetteur qui pourrait être dégradé High Yield assez rapidement en 2024. Enfin, et dans la logique de notre vision à moyen terme, nous avons pris nos bénéfices sur la quasi-totalité de la position acheteuse de schatz 2 ans allemand dans l'attente d'un repricing à la hausse des taux d'intérêt. Ainsi, nous terminons l'année avec une sensibilité taux en baisse autour de 1,35 vs 1,70 en novembre.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Le cycle de marché actuel s'inscrit dans le sillage des montants importants de crédits distribués et liquidités accumulées à la suite de la crise du Covid. La forte demande de consommateurs, et les fortes tensions sur les chaînes d'approvisionnement ont entraîné des goulets d'étranglement, générant in fine une hausse des prix.

Par la suite, le conflit russo-ukrainien a exacerbé et contribué à renchérir le cours des matières premières, et des produits issus de l'agriculture. L'ensemble de ces éléments ont exacerbé les tensions inflationnistes. Face à ce constat les banques centrales partout dans le monde ont fortement remonté leur taux d'intérêt pour ralentir l'activité économique.

De tels hausses de taux peuvent parfois déstabiliser des pans de l'économie à l'image de la crise des banques régionales américaines en mars 2023, où à l'image du secteur immobilier qui souffre depuis de long mois maintenant. Habituellement, tous ces éléments entraînent une récession, mais pas dans ce cycle si particulier. En effet, les consommateurs ont puisé dans l'épargne accumulée durant la crise du covid pour maintenir voire augmenter leurs dépenses. Si certains pays ont connu une récession en 2023 comme l'Allemagne, elle n'a pas été généralisée. Les Etats-Unis ont maintenu un taux de croissance élevé. Certains diront même que la récession la plus attendue de l'histoire n'est pas arrivée.

Au cours du troisième et surtout du quatrième trimestre, les chiffres d'inflation ont validé les effets des politiques monétaires. Les banques centrales ont passé le pic d'inflation et elles maîtrisent mieux la trajectoire des prix.

Pour l'année 2024, les principales banques centrales devraient pouvoir procéder à des baisses de taux. Néanmoins, elles ne prendront pas le risque d'aller trop vite, car des tensions inflationnistes subsistent. En effet

Les différents marchés du travail restent tendus. Par ailleurs les diverses tensions géopolitiques sont aussi des sources de tensions sur les chaînes d'approvisionnement et donc sur les prix (conflit russo-ukrainien et au moyen orient, ou tensions Chine-Taiwan).

L'année 2024, est aussi une année électorale dans de nombreux pays, et il est fort à parier que les efforts sur les déficits attendront les prochaines mandatures. Cela maintiendra une forme de complaisance budgétaire entraînant un surcroît d'activité, mais aussi un surcroît d'émission de papier pour les gouvernements, tirant les taux vers le haut.

Enfin s'agissant de la micro-économie, les entreprises font face à de nombreux défis comme adapter leurs appareils de production à la transition écologique, accroître la productivité avec l'intelligence artificielle, mais aussi maintenir les circuits d'approvisionnement au gré des conflits.

Nous pensons que l'année sera marquée par une alternance entre des « cycles économiques de courte durée », avec d'un côté un dynamisme économique tiré par un marché du travail résilient et les investissements, qui entraînera des pressions sur les prix, qui se traduiront par un regain de tension sur les taux. De l'autre côté, les tensions sur les taux se matérialisent par des tensions sur le financement des entreprises, et donc sur les marges de celles-ci, ainsi qu'à terme sur le pouvoir d'achat des ménages. Ces ralentissements conjoncturels devant alors se traduire par des baisses des taux d'intérêt.

Sur le plus long terme, nous avons la conviction qu'au cours de ce nouveau cycle économique démarré post-covid, l'inflation sera plus élevée que précédemment, en raison des besoins en investissement pour la transition et la relocalisation, mais aussi en raison de tension sur le marché du travail. La prise en compte par les banques centrales de ce nouvel état de l'inflation à long terme, potentiellement au-dessus de leur cible à 2%, impactera leur future politique monétaire. Le temps de cette prise en compte reste encore aujourd'hui incertain, et amènera lui aussi encore de la volatilité sur les taux de marché au cours de 2024.

Les publications macroéconomiques traduisent les effets du resserrement monétaire, le ralentissement de l'inflation nous laisse envisager la fin du cycle de resserrement des Banques Centrales. Nous estimons que les taux longs sont désormais correctement valorisés et devraient rester globalement proches des niveaux actuels.

Sur les obligations d'entreprises, nous sommes constructifs tout en privilégiant les entreprises les mieux notées (Investment grade) en favorisant les échéances assez courtes du fait de leur meilleure visibilité et d'une courbe des taux assez plate, dans une optique de portage à moyen terme avec une rotation réduite des investissements obligataires.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM SHORT DURATION ESG	C cap	4,35%
	IG cap	4,75 %
	I cap	4,72 %

Le benchmark du fonds réalise une performance de 3,27% sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
CAIX 1.625 04-26	XS2468378059	1 919 306,50	0,00
EURO BUND 0323		618 260 000,00	-760 875 000,00
EURO SCHATZ 0323		1 266 000 000,00	-2 618 250 000,00
EURO SCHATZ 0324		1 274 580 000,00	-851 350 000,00
EURO SCHATZ 0623		4 835 120 000,00	-4 865 375 000,00
EURO SCHATZ 0923		2 324 775 000,00	-2 308 570 000,00
EURO SCHATZ 1223		2 527 050 000,00	-2 533 850 000,00
FGBL BUND 10A 0623		136 170 000,00	-135 970 000,00
OSTRUM SRI CASH I	FR0010529743	2 097 881,67	-13 358 190,18
SPIE 2.625 06-26	FR0013426376	1 952 750,00	-52 500,00

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale
OPCVM	FR0011683051	MAM HIGH YIELD ESG Part I	2 810 702

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Suppression des DE/DS ;
- Gates & Swing Pricing : Intégration de gates & pas de SP.

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Fusion absorption de la société de gestion Meeschaert Asset Management par la société de gestion Mandarinne Gestion.

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Meeschaert Asset Management, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM (www.meeschaert-am.com).

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations règlementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site www.meeschaert-am.com. Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 29/12/2023, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 53.30 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les principes de la politique de rémunération est visent à favoriser une gestion saine et efficace des risques en évitant toute situation de conflits d'intérêts, et n'encouragent pas une prise de risque excessive incompatible avec les profils de risques, le règlement ou les documents règlementaires des fonds gérés et à aligner les intérêts à court, moyen et long terme de ses actionnaires/clients/investisseurs/porteurs de parts et collaborateurs.

La Politique de Rémunération de la Société est un élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion. Elle cible des niveaux de rémunérations compétitifs vis-à-vis de son marché de référence et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion saine et efficace des risques.

La Politique de Rémunération établit une distinction claire entre les critères de fixation de la rémunération fixe de base et de la rémunération variable afin de favoriser un équilibre approprié entre ces deux types de rémunération afin que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

La rémunération variable individuelle, à caractère discrétionnaire, prend en compte la contribution au développement et aux résultats du Groupe. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une réelle flexibilité. En effet, aucune rémunération variable n'est garantie, exception faite de situations particulières liées à de nouvelles embauches en cours d'année (Welcome bonus) et exclusivement garantie pour la première année sans aucune tacite reconduction.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle est conditionnée à la réussite collective, à la situation financière de la Société et à l'appréciation de la participation du salarié au développement de la Société.

Éléments quantitatifs :

L'attribution d'une rémunération variable est totalement discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie, notamment en fonction de la performance, des encours ou de la collecte.

Éléments qualitatifs :

Les critères d'évaluation sont essentiellement qualitatifs. Tout critère de rémunération variable basé notamment sur le turn-over des portefeuilles, le montant des droits de souscription, un pourcentage des frais de gestion ou commission (etc.) est totalement prohibé.

La contribution à la démarche d'investissement responsable de la Société est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable individuelle annuelle. Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants : Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement - le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR et enfin pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Les collaborateurs qualifiés de Preneurs de Risques (ci-après désignés « Preneurs de Risques ») au titre des Directives AIFM et UCITS sont identifiés :

- Au titre de leur fonction : Les Membres du Directoire - les Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM - les Gérants financiers au titre de la GSM - les Directeurs/Responsables des fonctions en charge des domaines Contrôle interne, risques/conformité, Marketing, Commercial/Développement et Middle Office ;
- Autres preneurs de risques : Tout autre collaborateur dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou des FIA/OPC/mandat gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

En adéquation avec les réglementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes qualifiées de preneurs de risques sera en partie différée uniquement si le montant de la rémunération variable dépasse un certain seuil défini de manière annuelle. La Société a déterminé un seuil de 200.000 € comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée. Les modalités de versement de la partie variable des Preneurs de Risques sont les suivantes :

- Rémunération variable attribuée dans la tranche 0-200 k€ au titre de l'exercice N : Elles seront intégralement payées en numéraire en février de l'année N+1.
- Rémunération variable attribuée dans la tranche > 200 k€ au titre de l'exercice N :
 - Paiement immédiat : Une première tranche représentant 60% de la totalité de la rémunération variable, dès le 1^{er} euro, sera versée sous forme de numéraire, en année N+1, à hauteur de 50% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1^{er} euro, sera versée en février de l'année N+1, et de 10% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1^{er} euro ;
 - Paiement différé : En application des exigences réglementaires, la tranche restante de 40% de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1^{er} euro, fera l'objet d'un versement progressif par tiers échelonné sur 3 ans.

La part différée sera indexée sur l'évolution de la performance d'un panier de fonds FIA et OPCVM représentatif de l'activité de la société de gestion.

Le versement de la part différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle du versement ainsi qu'à une condition de présence au moment du versement sauf avis contraire du Conseil de Surveillance délibérant après avis du Comité des Rémunérations.

Un mécanisme de d'ajustement au risque ex-post est activable sur décision du Conseil de Surveillance du Groupe sur avis du Comité des Rémunérations pour les collaborateurs identifiés comme Preneurs de Risques

Le Groupe dispose d'un seul Comité de Rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe. Il est nommé par le Conseil de surveillance de LFPI AM Holding en sa qualité d'entité de tête. Les membres de ce Comité n'assurent pas de fonction exécutive au sein des sociétés du Groupe.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2023 les montants suivants :

A. Rémunérations Fixes :

- Montant total brut : 3 695 400 €
- Nombre de bénéficiaires : 43

Rémunérations variables discrétionnaires :

- Montant total brut : 1 178 000 €
- Nombre de bénéficiaires : 43

B. Rémunérations des preneurs de risques

Meeschaert Asset Management a versé, au titre de l'exercice 2023, aux collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques du fonds, les montants ci-dessous mentionnés ; Il est précisé que ces chiffres sont agrégés au niveau de la société de gestion car les systèmes de Meeschaert AM ne permettent pas une identification de ces éléments par fonds.

C. Rémunérations Fixes des preneurs de risques :

- Montant total brut : 2 252 760 €
- Nombre de bénéficiaires : 21

Rémunérations variables discrétionnaires des preneurs de risques :

- Montant total brut : 954 200 €
- Nombre de bénéficiaires : 20

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 28/12/2023.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: MAM SHORT DURATION ESG

Identifiant d'entité juridique : 969500K7LKPI6MD54052

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 45.2% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont atteintes via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entier des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance abrégée au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de CA et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille

Intensité carbone à fin 2023 : 76.8 tCO₂e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2023 : 0.45 accident par 200 000h travaillées

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Intensité carbone à fin 2022 : 176.47 tCO₂e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2022 : 0.79 accident par 200 000h travaillées

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

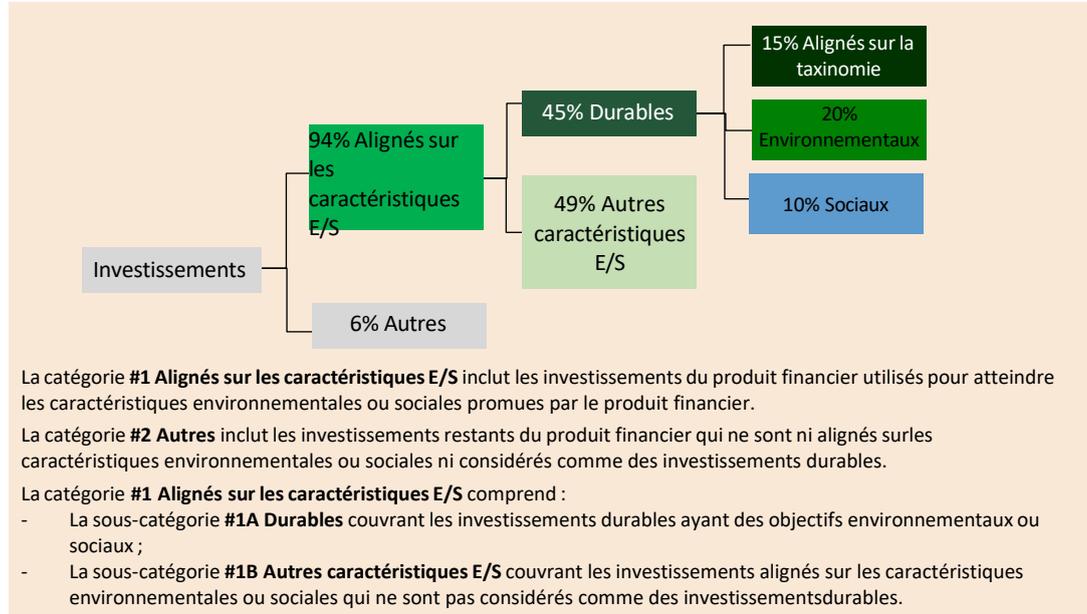
<i>PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24</i>	<i>Consumer Discretionary</i>	<i>0,021591 88</i>	<i>France</i>
<i>HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 0.125% 16-09-25</i>	<i>Utilities</i>	<i>0,018268 9</i>	<i>France</i>
<i>NETFLIX 3.0% 15-06-25</i>	<i>Consumer Discretionary</i>	<i>0,017581 55</i>	<i>USA</i>
<i>GOLD SACH GR E3R+1.0% 07-02-25</i>	<i>Financials</i>	<i>0,017204 05</i>	<i>USA</i>
<i>ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 01-10-25</i>	<i>Industrials</i>	<i>0,017168 74</i>	<i>France</i>
<i>MAM HIGH YIELD ESG Part I</i>	<i>FCP</i>	<i>0,016529 95</i>	<i>France</i>
<i>SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS 2.875% 15-01-26</i>	<i>Financials</i>	<i>0,016458 38</i>	<i>Irlande</i>
<i>RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN</i>	<i>Industrials</i>	<i>0,015095 44</i>	<i>Irlande</i>
<i>MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.625% 07-01-25</i>	<i>Financials</i>	<i>0,014609 14</i>	<i>Italie</i>
<i>IQVIA 2.875% 15-09-25</i>	<i>Information Technology</i>	<i>0,012006 18</i>	<i>USA</i>

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

<i>Consumer Discretionary</i>	15%
<i>Consumer Staples</i>	1%
<i>Energy</i>	0%
<i>Financials</i>	49%
<i>Healthcare</i>	2%
<i>Industrials</i>	13%
<i>Information Technology</i>	3%
<i>Materials</i>	3%
<i>Real Estate</i>	3%
<i>Telecommunication Services</i>	2%
<i>Utilities</i>	7%
<i>FCP</i>	2%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

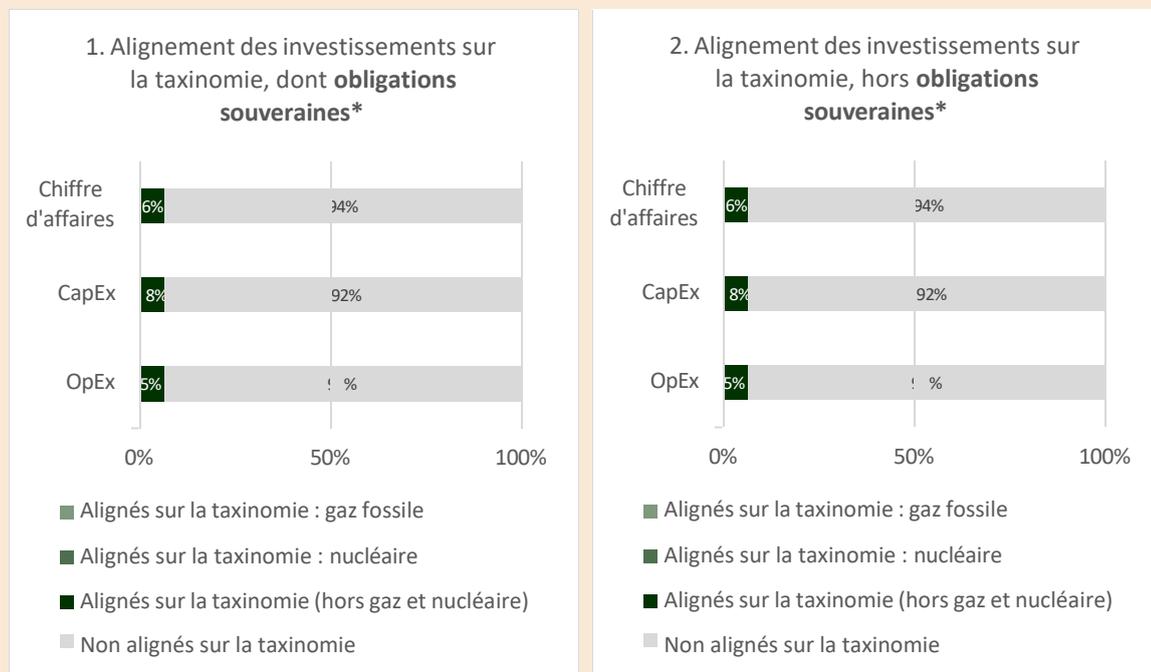
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

***Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines**

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Intégrant les souverains :

Revenus : habilitantes 1.69 %; transitoires 0.14%

Capex : habilitantes 2.15 %; transitoires 0.11%

Opex : habilitantes 2.93 %; transitoires 00.00%

Hors souverains :

Revenus : habilitantes 1.71 %; transitoires 0.14%

Capex : habilitantes 2.17 %; transitoires 0.11%

Opex : habilitantes 2.95 %; transitoires 00.00%

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Ce pourcentage à évolué positivement, passant de 6% de l'actif investit dans des entreprises ayant une part de leur CA aligné à la taxonomie à plus de 15% fin 2023.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE était de 20.3% pour le fonds à fin 2023 soit 57% de la contribution environnementale.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

9.8% des actifs du FCP (hors liquidités) étaient des investissements durables avec une contribution sociale.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

5.3% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité. Il s'agit des émetteurs qui suscitent un intérêt pour les gérants mais dont les fournisseurs de données n'assurent pas/plus la couverture ainsi que les fonds classifiés article 6. Cette poche ne peut excéder 10%



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Section non applicable, l'indice de référence n'est pas défini par des caractéristiques ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS F.A.

MAM SHORT DURATION ESG

Fonds Commun de Placement

Siège social de la société de gestion :

MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine

75015 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 29 décembre 2023)

**Jean-François SIBIRIL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de VERSAILLES
64 boulevard de Reuilly
75012 PARIS**

MAM SHORT DURATION ESG

Fonds Commun de Placement

Siège social de la société de gestion :

MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine

75015 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 29 décembre 2023)

Aux porteurs de parts du FCP,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par la la société de gestion, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du FCP MAM SHORT DURATION ESG relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 décembre 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, en vertu du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable, notamment pour ce qui concerne les titres et instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction de la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

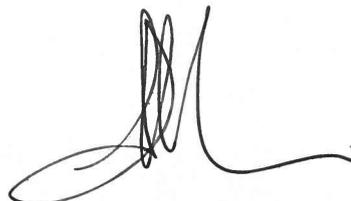
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 22 février 2024
Le Commissaire aux Comptes



Jean-François SIBIRIL

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	170 044 736,72	241 856 891,26
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	167 201 785,04	227 069 411,94
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	167 201 785,04	227 069 411,94
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négo­ciables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 810 701,68	14 627 229,32
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 810 701,68	14 627 229,32
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	32 250,00	160 250,00
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	32 250,00	160 250,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	883 306,33	5 155 252,56
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	883 306,33	5 155 252,56
COMPTES FINANCIERS	9 617 736,15	12 265 560,02
Liquidités	9 617 736,15	12 265 560,02
TOTAL DE L'ACTIF	180 545 779,20	259 277 703,84

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	177 980 123,87	257 202 217,72
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 250 587,80	-4 806 335,64
Résultat de l'exercice (a,b)	4 577 410,92	1 860 818,92
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	180 306 946,99	254 256 701,00
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	32 250,00	160 250,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	32 250,00	160 250,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	32 250,00	160 250,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	206 582,21	4 860 752,84
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	206 582,21	4 860 752,84
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	180 545 779,20	259 277 703,84

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	0,00	13 704 600,00
FGBL BUND 10A 0323	0,00	1 329 300,00
EURO BUND 0324	2 058 300,00	0,00
EURO SCHATZ 0324	4 261 800,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Les valeurs en gras correspondent à des valeurs en attente de l'affectation de la SDG. Par défaut, elles sont classées en « autres opérations ».

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	297 902,35	21 161,65
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	6 510 516,02	2 364 905,22
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	6 808 418,37	2 386 066,87
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	130 275,53
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	130 275,53
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	6 808 418,37	2 255 791,34
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 161 728,35	528 978,74
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	5 646 690,02	1 726 812,60
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 069 279,10	134 006,32
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	4 577 410,92	1 860 818,92

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP.
- des commissions de mouvement facturées au FCP.

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif Net	Part C : 0.50 % TTC maximum Part I : 0.45 % TTC maximum Part IG : 0.45 % TTC maximum
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Frais intégrés dans les frais de gestion financière
3	Frais indirects maximum	Actif net	Non significatif
4	Commissions de mouvement	Prélèvement à chaque transaction	Société de gestion : néant Dépositaire : Néant
5	Commission surperformance (*)	Actif Net	15 % TTC de la surperformance positive du FCP par rapport à l'indice Ester (€STR) capitalisé +8.5 bps Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

(*) Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais de gestion variables correspondent à une **commission de surperformance**.

Période de référence :

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois, du 1er janvier au dernier jour de bourse de décembre.

Base et assiette de calcul :

La commission de surperformance du Fonds est calculée selon la méthode indiquée, c'est-à-dire par référence à un fonds indicé réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence (EONIA Capitalisé (méthode OIS)) et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le Fonds réel. La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la provision pour commission de surperformance (hors commission de performance figée liée aux rachats et définitivement acquise à la société de gestion).

Provision :

Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de la période de référence est supérieure à celle du fonds indicé, une provision de 15% de cette surperformance est constituée à chaque calcul de la valeur liquidative.

Reprise de provision :

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport au fonds indicé, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision (hors commission de performance figée liée aux rachats et définitivement acquise à la société de gestion). Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission variable ne sera définitivement perçue qu'en fin de période de référence seulement si, sur la période de référence, la performance du Fonds est positive et supérieure à celle du fonds indicé.

Prélèvement :

La commission de surperformance est prélevée annuellement au bénéfice de la société de gestion sur la dernière valeur liquidative de la période de référence, sous réserve, qu'à cette date, la période de référence soit au minimum égale à douze mois.

Les rachats nets (montant des rachats restant après déduction des souscriptions reçues) survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est disponible auprès de la Société de Gestion.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MAM SHORT DURATION ESG C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM SHORT DURATION ESG I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM SHORT DURATION ESG IG	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	254 256 701,00	225 779 234,89
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	117 315 156,47	223 886 549,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-200 474 573,44	-187 137 595,08
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	352 406,22	48 946,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 172 688,59	-4 220 588,04
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	510 760,00	922 880,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-533 460,00	-721 915,00
Frais de transactions	-34 877,45	-42 117,20
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 299 578,59	-5 753 133,20
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-180 852,81</i>	<i>-6 480 431,40</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>6 480 431,40</i>	<i>727 298,20</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	141 200,00	-232 380,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-19 050,00</i>	<i>-160 250,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>160 250,00</i>	<i>-72 130,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 646 690,02	1 726 812,60
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	54,17 (**)	5,85 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	180 306 946,99	254 256 701,00

(*) 30.12.2022 : Résultat de fusion

(**) 29/12/2023 : Résultat de fusion

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 261 107,25	0,70
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 642 557,65	3,13
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	160 298 120,14	88,90
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	167 201 785,04	92,73
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	6 320 100,00	3,51
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	6 320 100,00	3,51

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	161 559 227,39	89,60	0,00	0,00	5 642 557,65	3,13	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 617 736,15	5,33
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	6 320 100,00	3,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 134 490,91	0,63	26 258 123,44	14,56	123 993 319,23	68,77	14 791 918,68	8,20	1 023 932,78	0,57
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 617 736,15	5,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	4 261 800,00	2,36	0,00	0,00	2 058 300,00	1,14

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	823 610,24
	Rétrocession de frais de gestion	1 918,56
	Dépôts de garantie en espèces	33 691,90
	Coupons et dividendes en espèces	24 085,63
TOTAL DES CRÉANCES		883 306,33
DETTES		
	Rachats à payer	406,81
	Frais de gestion fixe	72 087,57
	Frais de gestion variable	134 087,83
TOTAL DES DETTES		206 582,21
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		676 724,12

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM SHORT DURATION ESG C		
Parts souscrites durant l'exercice	19 914,683	20 306 409,01
Parts rachetées durant l'exercice	-26 534,904	-27 142 945,39
Solde net des souscriptions/rachats	-6 620,221	-6 836 536,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	62 174,210	
Part MAM SHORT DURATION ESG I		
Parts souscrites durant l'exercice	4 944,290	50 131 473,94
Parts rachetées durant l'exercice	-5 211,657	-52 894 207,79
Solde net des souscriptions/rachats	-267,367	-2 762 733,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 544,458	
Part MAM SHORT DURATION ESG IG		
Parts souscrites durant l'exercice	4 701,493	46 877 273,52
Parts rachetées durant l'exercice	-12 240,003	-120 437 420,26
Solde net des souscriptions/rachats	-7 538,510	-73 560 146,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 577,486	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM SHORT DURATION ESG C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM SHORT DURATION ESG I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM SHORT DURATION ESG IG	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts MAM SHORT DURATION ESG C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	445 440,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	93 616,11
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,14
Frais de gestion variables acquis	9 364,57
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	499,09
Parts MAM SHORT DURATION ESG I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	412 603,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	710,35
Parts MAM SHORT DURATION ESG IG	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	171 514,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	8 201,06
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	22 906,09
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	709,12

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 810 701,68
Instruments financiers à terme	FR0011683051	MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	2 810 701,68
Total des titres du groupe			2 810 701,68

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	4 577 410,92	1 860 818,92
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	4 577 410,92	1 860 818,92

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM SHORT DURATION ESG C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 511 325,79	160 249,47
Total	1 511 325,79	160 249,47

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM SHORT DURATION ESG I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 369 051,43	667 407,86
Total	2 369 051,43	667 407,86

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM SHORT DURATION ESG IG		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	697 033,70	1 033 161,59
Total	697 033,70	1 033 161,59

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 250 587,80	-4 806 335,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 250 587,80	-4 806 335,64

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM SHORT DURATION ESG C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-814 931,05	-708 507,21
Total	-814 931,05	-708 507,21

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM SHORT DURATION ESG I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 111 504,30	-1 943 934,77
Total	-1 111 504,30	-1 943 934,77

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM SHORT DURATION ESG IG		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-324 152,45	-2 153 893,66
Total	-324 152,45	-2 153 893,66

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	112 267 927,46	137 914 375,38	225 779 234,89	254 256 701,00	180 306 946,99
Parts MAM SHORT DURATION ESG C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	69 126 912,22	65 193 550,82
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	68 794,431	62 174,210
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	1 004,83	1 048,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-10,29	-13,10
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	2,32	24,30
Parts MAM SHORT DURATION ESG I en EUR					
Actif net	112 267 927,46	137 914 375,38	115 163 487,09	87 777 752,04	89 131 138,06
Nombre de titres	10 839,172	13 229,766	11 096,145	8 811,825	8 544,458
Valeur liquidative unitaire	10 357,61	10 424,55	10 378,69	9 961,35	10 431,45
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-143,37	-103,52	-73,94	-220,60	-130,08
Capitalisation unitaire sur résultat	94,55	60,92	58,55	75,74	277,26
Parts MAM SHORT DURATION ESG IG en EUR					
Actif net	0,00	0,00	110 615 747,80	97 352 036,74	25 982 258,11
Nombre de titres	0,00	0,00	11 065,021	10 115,996	2 577,486
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	9 996,88	9 623,57	10 080,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	-6,87	-212,91	-125,76
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	12,74	102,13	270,43

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AMPRION 3.875% 07-09-28 EMTN	EUR	900 000	940 223,85	0,52
FRESENIUS SE 1.875% 24-05-25	EUR	750 000	742 774,06	0,41
HOWOGE WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT MBH 0.0% 01-11-24	EUR	1 500 000	1 449 922,50	0,80
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	500 000	494 633,17	0,28
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	1 200 000	1 248 662,88	0,69
VOLKSWAGEN LEASING 1.375% 20-01-25	EUR	800 000	791 355,67	0,44
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 399 732,50	0,77
ZF FINANCE 3.0% 21-09-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 482 104,39	0,83
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 058 506,89	0,59
TOTAL ALLEMAGNE			9 607 915,91	5,33
AUTRICHE				
WIENERBERGER AG 2.75% 04-06-25	EUR	1 500 000	1 502 608,65	0,83
TOTAL AUTRICHE			1 502 608,65	0,83
BELGIQUE				
CCBGBB 1 10/26/24	EUR	900 000	881 082,22	0,49
GRUPE BRUXELLES LAMBERT 1.875% 19-06-25	EUR	500 000	494 236,72	0,28
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	400 000	375 119,53	0,21
KBC GROUPE 1.5% 29-03-26 EMTN	EUR	500 000	492 197,70	0,27
KBC GROUPE 2.875% 29-06-25	EUR	700 000	705 755,93	0,39
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	300 000	308 841,29	0,17
TOTAL BELGIQUE			3 257 233,39	1,81
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK 0.05% 02-09-26	EUR	1 500 000	1 409 832,05	0,78
TOTAL DANEMARK			1 409 832,05	0,78
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	1 600 000	1 601 816,92	0,89
BANCO NTANDER 1.125% 17-01-25	EUR	2 000 000	1 968 406,99	1,09
BANCO NTANDER 3.75% 16-01-26	EUR	1 000 000	1 044 599,38	0,58
BBVA 1.75% 26-11-25 EMTN	EUR	500 000	487 490,97	0,27
BBVA 4.125% 10-05-26	EUR	400 000	413 307,51	0,23
CAIXABANK 0.625% 01-10-24 EMTN	EUR	500 000	489 267,60	0,27
CAIXABANK 1.625% 13-04-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 970 141,42	1,10
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	500 000	493 988,73	0,27
CELLNEX TELECOM 2.875% 18-04-25	EUR	1 000 000	1 012 648,50	0,56
TOTAL ESPAGNE			9 481 668,02	5,26
ETATS-UNIS				
BALL 1.5% 15-03-27	EUR	1 000 000	939 657,42	0,52
BECTON DICKINSON AND 0.034% 13-08-25	EUR	1 000 000	947 497,84	0,53
BOOKING 0.1% 08-03-25	EUR	900 000	865 995,66	0,48
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.375% 29-05-25	EUR	500 000	506 476,87	0,28
COTY 3.875% 15-04-26	EUR	1 000 000	1 008 750,83	0,56
DIGI EURO FIN 2.625% 15-04-24	EUR	400 000	405 425,08	0,23
F 2.33 11/25/25	EUR	1 000 000	974 637,79	0,54
FORD MOTOR CREDIT 1.355% 07-02-25	EUR	500 000	490 952,84	0,27

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FORD MOTOR CREDIT 1.744% 19-07-24	EUR	1 000 000	994 325,25	0,55
GENERAL MOTORS FINANCIAL 0.65% 07-09-28	EUR	300 000	264 964,69	0,14
GENERAL MOTORS FINANCIAL 1.0% 24-02-25	EUR	1 340 000	1 311 893,96	0,73
General Motors Financial Co Inc 4.5% 22-11-27	EUR	1 000 000	1 043 198,93	0,58
GOLD SACH GR 3.375% 27-03-25	EUR	1 500 000	1 536 036,15	0,85
GOLD SACH GR E3R+1.0% 07-02-25	EUR	2 900 000	2 925 322,80	1,62
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 0.9% 19-11-24	EUR	1 000 000	974 021,56	0,54
IQVIA 2.875% 15-09-25	EUR	2 050 000	2 041 492,50	1,13
JEFFERIES GROUP LLC 1.0% 19-07-24	EUR	1 000 000	988 165,16	0,55
MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	EUR	1 500 000	1 443 770,41	0,80
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 2.103% 08-05-26	EUR	1 000 000	991 300,16	0,55
NETFLIX 3.0% 15-06-25	EUR	3 000 000	2 989 515,00	1,66
TAPESTRY 5.35% 27-11-25	EUR	1 000 000	1 025 703,47	0,57
TOTAL ETATS-UNIS			24 669 104,37	13,68
FINLANDE				
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	1 000 000	1 035 821,56	0,57
TOTAL FINLANDE			1 035 821,56	0,57
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	1 000 000	958 791,17	0,53
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	500 000	495 582,43	0,27
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	500 000	483 014,99	0,27
ALD 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 064 373,42	0,59
ALD 4.375% 23-11-26	EUR	400 000	411 896,38	0,22
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	500 000	515 298,54	0,29
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 01-10-25	EUR	3 100 000	2 919 316,50	1,62
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 30-09-24	EUR	1 000 000	969 925,00	0,54
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	600 000	585 030,74	0,33
BFCM(BQUE FEDER.CREDIT M 3.0% 21/05/2024	EUR	1 100 000	1 116 182,71	0,62
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.01% 07-03-25	EUR	2 100 000	2 013 537,78	1,12
BNP PAR 1.25% 19-03-25 EMTN	EUR	500 000	491 427,19	0,28
BNP PAR CARDIF 1.0% 29-11-24	EUR	1 000 000	973 041,28	0,54
BNP PARIBAS 2.375% 17-02-25 EMTN	EUR	500 000	503 468,46	0,28
BPCE 1.0% 01-04-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 465 347,46	0,81
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	500 000	517 420,20	0,29
BUREAU VERITAS 1.875% 06-01-25	EUR	1 200 000	1 196 773,07	0,66
CA 1.0% 22-04-26 EMTN	EUR	500 000	486 029,77	0,27
CA 3.0% 02-02-25	EUR	1 500 000	1 489 236,52	0,82
CARREFOUR BQ 0.107% 14-06-25	EUR	1 000 000	953 553,47	0,53
COVIVIO SA 1.625% 17-10-24	EUR	1 500 000	1 475 457,17	0,82
CREDIT AGRICOLE SA 3.0% 22-12-24	EUR	900 000	893 442,61	0,49
CROW EURO HOL 2.625% 30-09-24	EUR	500 000	497 583,13	0,27
CROW EURO HOL 3.375% 15-05-25	EUR	1 500 000	1 496 385,00	0,83
CROWN EU HLD 4.75% 15-03-29	EUR	1 000 000	1 023 932,78	0,57
CROWN EU HLD 5.0% 15-05-28	EUR	400 000	418 188,67	0,23
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	500 000	511 520,66	0,28
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	1 900 000	1 848 393,46	1,03
FORVIA 2.625% 15-06-25	EUR	1 000 000	985 407,50	0,54
FORVIA 2.75% 15-02-27	EUR	1 800 000	1 728 513,00	0,96

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 0.125% 16-09-25	EUR	3 300 000	3 106 379,98	1,72
ILIAD 1.875% 25-04-25	EUR	1 700 000	1 678 666,81	0,93
JCDECAUX 2.0% 24-10-24	EUR	1 500 000	1 482 592,17	0,83
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	3 700 000	3 671 410,93	2,04
PSA BANQUE FRANCE 0.0% 22-01-25	EUR	1 300 000	1 251 016,00	0,69
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	1 500 000	1 566 654,55	0,87
PUBL GROU 1.625% 16-12-24	EUR	1 000 000	981 689,18	0,54
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	1 000 000	1 038 287,05	0,57
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	1 800 000	1 772 524,13	0,99
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.75% 10-04-26	EUR	500 000	487 259,60	0,27
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	1 600 000	1 551 553,97	0,86
SEB 1.5% 31-05-24	EUR	1 900 000	1 895 921,54	1,05
SG 0.625% 02-12-27	EUR	900 000	826 309,30	0,46
SG 1.125% 23-01-25 EMTN	EUR	700 000	688 161,99	0,38
SG 1.5% 30-05-25 EMTN	EUR	1 000 000	998 869,43	0,56
SG 4.25% 28-09-26	EUR	1 100 000	1 140 231,03	0,63
SOCGEN 2 5/8 02/27/25	EUR	1 000 000	1 008 484,52	0,56
SPIE 2.625% 18-06-26	EUR	2 000 000	1 990 925,08	1,10
VALEO 1.5% 18-06-25 EMTN	EUR	500 000	487 730,37	0,27
WEND INVE 2.5% 09-02-27	EUR	1 500 000	1 487 566,13	0,83
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	11 500	1 261 107,25	0,70
TOTAL FRANCE			60 861 412,07	33,75
IRLANDE				
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	EUR	1 000 000	1 041 497,92	0,58
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.75% 25-01-27	EUR	500 000	521 652,35	0,29
RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN	EUR	2 700 000	2 566 785,47	1,42
SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS 2.875% 15-01-26	EUR	2 800 000	2 798 534,67	1,55
TOTAL IRLANDE			6 928 470,41	3,84
ITALIE				
A2A EX AEM 2.5% 15-06-26 EMTN	EUR	500 000	498 406,41	0,27
ACEA 0.0000010% 28-09-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 414 942,50	0,79
AZIMUT 1.625% 12-12-24	EUR	500 000	490 175,89	0,27
ERG SPA LANTERN 1.875% 11-04-25	EUR	700 000	696 033,30	0,39
FIREIT 2.195 09/11/25	EUR	1 500 000	1 481 710,33	0,82
INTE 2.125% 26-05-25 EMTN	EUR	1 000 000	993 074,34	0,55
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	400 000	415 982,93	0,23
INTE 4.375% 29-08-27 EMTN	EUR	900 000	937 787,41	0,52
INTE E3R+0.63% 17-03-25 EMTN	EUR	500 000	501 733,78	0,27
INTE E3R+0.8% 16-11-25 EMTN	EUR	1 000 000	1 008 846,00	0,56
IREIM 0 7/8 11/04/24	EUR	1 500 000	1 465 139,14	0,81
LEASYS 4.375% 07-12-24	EUR	300 000	301 667,24	0,17
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	500 000	519 062,54	0,29
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 032 957,19	0,58
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.625% 07-01-25	EUR	2 500 000	2 484 092,29	1,38
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	1 000 000	953 543,75	0,53
SNAM 0.0% 15-08-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 423 822,50	0,79
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 2.75% 15-04-25	EUR	500 000	498 097,96	0,28
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 3.625% 19-01-24	EUR	116 000	119 922,07	0,06

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITIM 3 09/30/25	EUR	500 000	493 058,44	0,28
UNICREDIT 0.325% 19-01-26 EMTN	EUR	500 000	472 621,27	0,26
UNICREDIT 0.5% 09-04-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 447 477,30	0,80
UNICREDIT 1.25% 25-06-25 EMTN	EUR	500 000	496 203,69	0,28
UNICREDIT 1.625% 03-07-25 EMTN	EUR	500 000	497 714,70	0,27
TOTAL ITALIE			20 644 072,97	11,45
LUXEMBOURG				
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 2.0% 15-02-24	EUR	1 000 000	1 014 568,84	0,57
LOGICOR FINANCING SARL 0.625% 17-11-25	EUR	1 700 000	1 587 506,91	0,88
LOGICOR FINANCING SARL 0.75% 15-07-24	EUR	1 200 000	1 176 953,51	0,65
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18-06-25	EUR	1 561 000	1 530 376,43	0,85
TOTAL LUXEMBOURG			5 309 405,69	2,95
PAYS-BAS				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	400 000	368 120,40	0,20
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	500 000	515 087,21	0,28
ARGENTUM NETHERLANDS BV FOR GIVAUDAN SA 1.125% 17-09-25	EUR	800 000	774 819,74	0,43
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	400 000	406 455,58	0,23
COCA COLA HBC FINANCE BV 2.75% 23-09-25	EUR	600 000	599 558,36	0,33
CONTI GUMMI FINANCE BV 1.125% 25-09-24	EUR	500 000	491 616,89	0,28
ING GROEP NV 0.125% 29-11-25	EUR	2 000 000	1 932 439,07	1,07
LEASEPLAN CORPORATION NV 2.125% 06-05-25	EUR	500 000	498 137,77	0,28
LSEG NETHERLANDS BV 0.0% 06-04-25	EUR	1 000 000	958 810,00	0,53
SANDOZ FINANCE BV 3.97% 17-04-27	EUR	1 000 000	1 025 798,09	0,57
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.0% 11-05-24	EUR	1 200 000	1 205 982,98	0,67
STELLANTIS NV 2.0% 20-03-25	EUR	1 000 000	997 117,35	0,56
UNKNOWN FICTIF 1.25% 06-04-25	EUR	1 300 000	1 276 619,00	0,71
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.875% 29-03-26	EUR	700 000	726 466,87	0,40
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.125% 15-11-25	EUR	1 000 000	1 018 237,54	0,56
TOTAL PAYS-BAS			12 795 266,85	7,10
PORTUGAL				
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 563 559,55	0,87
GALP ENERGIA 2.0% 15-01-26	EUR	500 000	493 366,23	0,27
TOTAL PORTUGAL			2 056 925,78	1,14
ROYAUME-UNI				
HSBC E3R+1.0% 24-09-26	EUR	1 200 000	1 206 655,07	0,67
INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP 1.625% 08-10-24	EUR	1 000 000	987 132,70	0,55
WPP FINANCE 2016 1.375% 20-03-25	EUR	1 500 000	1 474 908,36	0,82
TOTAL ROYAUME-UNI			3 668 696,13	2,04
SUEDE				
SCANIA CV AB 2.25% 03-06-25	EUR	1 500 000	1 489 096,11	0,83
VOLVO CAR AB 2.0% 24-01-25	EUR	1 000 000	998 444,32	0,55
VOLVO TREASURY AB 3.5% 17-11-25	EUR	500 000	504 507,27	0,28
VOLVO TREASURY AB 3.875% 29-08-26	EUR	950 000	981 303,49	0,54
TOTAL SUEDE			3 973 351,19	2,20
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			167 201 785,04	92,73
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			167 201 785,04	92,73
Organismes de placement collectif				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	EUR	214	2 810 701,68	1,56
TOTAL FRANCE			2 810 701,68	1,56
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 810 701,68	1,56
TOTAL Organismes de placement collectif			2 810 701,68	1,56
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BUND 0324	EUR	-15	-32 250,00	-0,02
EURO SCHATZ 0324	EUR	40	13 200,00	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-19 050,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes			-19 050,00	-0,01
TOTAL Instruments financier à terme			-19 050,00	-0,01
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	19 050	19 050,00	0,01
TOTAL Appel de marge			19 050,00	0,01
Créances			883 306,33	0,49
Dettes			-206 582,21	-0,11
Comptes financiers			9 617 736,15	5,33
Actif net			180 306 946,99	100,00

Parts MAM SHORT DURATION ESG I	EUR	8 544,458	10 431,45
Parts MAM SHORT DURATION ESG C	EUR	62 174,210	1 048,56
Parts MAM SHORT DURATION ESG IG	EUR	2 577,486	10 080,46